

Note d'unité

MRB - Ressources Humaines et Prévention

Décision du 4 juillet 2019

**Décision n° MRB 2019-029 du 4 juillet 2019
portant délégation de signature de la responsable de l'unité spécialisée ressources
humaines et prévention [RHP]**

La responsable de l'unité spécialisée ressources humaines et prévention [RHP],

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2018-84 (Note générale) consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département Matériel Roulant Bus [MRB] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2018-D-0931 consentie le 17 décembre 2018 à la responsable de l'unité spécialisée ressources humaines et prévention [RHP] par le directeur du département MRB ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à :

- Michel GRANDE, Responsable Prévention Risques Professionnels et Santé, ou à
- Nicolas MONTROZIER, Responsable Politiques Ressources Humaines, ou à
- Annick GRENECHE, Responsable Réglementation Gestion Sociale,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de l'unité spécialisée RHP et relatifs aux attributions mentionnés dans la délégation de pouvoirs susvisée.



Article 2

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 4 juillet 2019

Adeline BELLALOUM

Responsable de l'unité spécialisée RHP